

# LA LIBERTÉ ROANNAISE

ORGANE PROVISOIRE DU COMITE DE LIBERATION DU ROANNAIS

Au nom du Comité de la Libération  
M. Elie Vieux a prononcé mardi 22 août  
l'allocution suivante:

Habitants de la Ville de Roanne,  
Dès hier au soir à 20 heures, le Commandant de la Place de la ville de Roanne, le Commandant Antoine, accompagné de tous les membres du Comité de la Libération ont pris possession de l'Hôtel de Ville. Ce matin, ses vaillants F. F. I. ont complètement occupé la ville.

Au milieu des applaudissements d'une foule considérable et délirante qui fêtait son premier jour de libération, le Comité a pris pour notre cité toutes les mesures qui s'imposent.

Ce n'est pas sans une grande joie que nous voyons notre belle ville, toujours si généreuse, délivrée à jamais de la horde nazie. Finies les arrestations arbitraires, finies les tortures, et quelles tortures ! Désormais, avec le régime républicain, chacun aura retrouvé sa liberté et pourra se vouer en paix à son travail.

Nous avons déjà constitué provisoirement, très provisoirement, en attendant que soient donnés les ordres du Gouvernement provisoire de la République, une nouvelle municipalité qui remplacera celle dont nous avait dotée Vichy. Nous assurons aussi, pour un délai très bref, les charges de la Sous-Préfecture.

Le Comité de Libération a déjà préparé tout un plan de travail en faisant fonctionner différentes Commissions qui préparaient depuis déjà des mois, dans l'ombre,

dans le danger, tout ce qui pouvait contribuer au jour de la libération, à soulager les misères de la population ouvrière de notre ville qui a tant souffert depuis quatre années.

Les auxiliaires de l'ennemi seront frappés, les miliciens et les gens dangereux appartenant à la Gestapo seront arrêtés. Il ne faut pas que vous fassiez justice vous-mêmes, le Comité de Libération se chargera de faire la Justice, toute la Justice.

Devant cette foule réunie pour fêter la libération, réjouissons-nous tous. C'est le jour le plus magnifique que Roanne ait connu, mais n'oublions pas et gardons le souvenir en notre cœur de tous les morts des deux guerres, toujours provoqués par le même ennemi ; souvenons-nous des prisonniers qui, depuis 4 ans, languissent derrière les barbelés. Souvenons-nous des déportés, des traqués, des suppliciés, gardons à chacun d'entre eux toute notre reconnaissance.

Je ne voudrais pas oublier la résistance militaire qui, pour une grande part, a précipité la libération de la France, ni non plus les héros de la résistance civile sous toutes ses formes qui, parfois en des conditions bien difficiles, ont aussi tant aidé à la délivrance de notre pays.

Et le terme en criant de toutes mes forces : **Vive la France ! Vive la République ! Vive le Général de Gaulle !**

## Avis Officiels

LE COMITE DE LIBERATION DE ROANNE ARRETE :

Aucune réquisition ne sera considérée comme légale si elle n'est pas régulièrement constatée par un bon de réquisition délivré par le Commandant d'Armes ou par la Commission de Ravitaillement et Transports.

Toutes les réquisitions qui auraient été constatées par les bons entérinés par les Comités organisés devront être soumises, pour examen, au Commandant d'Armes ou à la Commission de Transports et Ravitaillement avant le 27 août 1944.

LE COMITE DE LIBERATION.

Les délégués de la Commission de Ravitaillement et Transports sont porteurs d'une carte d'identité spéciale avec photographie signée du Président de la Commission.

## RAVITAILLEMENT

L'intendant Départemental délègue actuellement avec la direction roannaise du ravitaillement.

Dés demain nous ferons connaître les taux des rations nouvelles.

En attendant sont seuls officiels pour la région Roannaise les avis parus dans ce journal.

CAFE. — Pour centres à suppléments nationaux et régionaux seulement.

1° Consommateurs des catégories J2, J3 et V : soit 90 grammes de succédanés purs ; soit 250 grs de farines composées dites « petits déjeuner ».

2° Consommateurs des catégories A, T et O : 90 grammes de succédanés purs.

## Voici du pain pour les vieux

Malgré les difficultés de la situation actuelle, une première amélioration en faveur du régime alimentaire des vieillards est réalisée.

Tous les titulaires de la carte V bénéficieront d'une attribution supplémentaire de pain pour la période du 24 au 31 août. Le supplément sera de 500 grammes et il sera perçu en échange du ticket DX de la feuille de denrées diverses d'août.

Distribution des tickets de septembre

Un seul centre de distribution fonctionnera à l'Hôtel-de-Ville, Grande Salle, 1<sup>er</sup> étage, de 8 à 12 heures et de 14 à 18 heures.

Lundi 28, de 8 à 12 h., de A à Bon, de 14 à 18 h., de Bop à Col.

Mardi 29, de 8 à 12 h., de Col à Duf, de 14 à 18 h., de Dug à Gip.

Mercredi 30, de 8 à 12 h., de Gir à Lar de 14 à 18 h., de Las à Mus.

Jeudi 31, de 8 à 12 h., de Mut à Reo, de 14 à 18 h., de Rep à Z.

## BILLET ROANNAIS

### Bifteck et Patriotisme !

Deux choses qui, bien que situées sur des plans différents, s'opposent bien des fois. Ces dernières années surtout. Et, de ce duel qui n'avait que la conscience de chacun pour témoin trop souvent, hélas ! c'était le Bifteck qui sortait vainqueur !

Or, voici que l'on nous signale un fait tout récent où — juste retour des choses — le Patriotisme vient d'être glorifié par le Bifteck !

Cela se passait mardi dans une boucherie de l'agglomération roannaise, que nous ne nommerons pas, mais que nombre de nos lecteurs identifieront aisément car l'affaire fit quelque bruit dans le monde des ménagères !

Ce jour-là, en effet, la boucherie en question doubla gratuitement tous les achats de viande effectués par sa clientèle. Et cela en l'honneur de la libération de Roanne !

Voilà, ce nous semble, un bien joli geste, et qui, s'il était imité par beaucoup — et en d'autres domaines — apaiserait tout à la fois les appétits... et les rogneurs !

Tel quel, en tous cas, il mériterait bien d'être cité. Ce que nous faisons — gratuitement à votre tour — en voulant voir dans ce petit fait local un signe des temps nouveaux.

## La Guerre Après Grenoble et Aix Marseille est occupé

Toute la frontière avec l'Espagne est occupée par les F. F. I. - Perpignan est libéré.

L'ambassadeur de Grande-Bretagne en Espagne a franchi la frontière française à Irun, venant rendre visite aux autorités françaises à Hendaye.

## Le Port de Cherbourg fonctionne

Hier le premier navire depuis la prise de la ville par les forces alliées est entré dans le port de Cherbourg. Les voies de chemin de fer ont été réparées dans le Cotentin et les wagons affluent dans la gare maritime.

## COMBAT NAVAL Entre Brest et Lorient huit navires allemands cherchant à s'échapper sont coulés au large des côtes françaises.

## Les Américains au-delà de Troyes sont à moins de 250 km de Strasbourg.

## Bordeaux est libéré

Les colonnes voisines américaines à moins de 50 km de Lyon.

## La Roumanie abandonne Hitler

Les armées allemandes en Roumanie ont leurs flancs découverts. Un gouvernement démocratique groupant tous les partis a été constitué.

## M. Churchill à Rome

M. Churchill qui, rappelons-le, avait assisté aux opérations de débarquement sur la côte française, a terminé sa tournée d'inspection sur le front de la 8<sup>e</sup> Armée et vient d'arriver à Rome.

## Pavoisez vous aux couleurs nationales

## Les Troupes aéro-portées seront bientôt à Roanne

Le terrain d'aviation de Bouthéor près de St-Etienne est actuellement soumis à des travaux importants. Le sol est nivelé, les tranchées comblées. Les planeurs de transports de troupes alliées sont attendues. La population stéphanoise s'apprête à les recevoir avec allégresse.

Nul doute que Roanne reçoive bientôt également les vaillantes troupes qui contribuent à la libération du territoire. Les Roannais sauront leur faire un chaleureux accueil.

Le Comité de la libération nous demande de pavoiser aux couleurs nationales en prévision de l'arrivée des troupes aéro portées.

Pour la Victoire Finale  
Venez grossir les rangs des Glorieux

F. T. P. F. - F. F. I.  
Permanence Ecole place V.-Hugo.

## La Roumanie abandonne Hitler

Les armées allemandes en Roumanie ont leurs flancs découverts. Un gouvernement démocratique groupant tous les partis a été constitué.

La Bulgarie faiblit et s'apprête à changer de camp.

## Les funérailles de Raymond Croissant membre F. F. I.

Ce matin à 9 h. 45 ont eu lieu les funérailles de Raymond Croissant, âgé de 30 ans, mort pour la libération de la France dans les circonstances suivantes : mardi à 1 heure, une sentinelle des F. F. I., postée place du Palais-de-Justice, interpella un camion dans lequel avaient pris place des F. F. I. Le chauffeur n'ayant pu freiner à temps, la sentinelle tira plusieurs balles dont l'une blessa mortellement E. Croissant. Une autre atteignit à l'œil un second membre F. F. I.

Après la levée du corps à l'hôpital E. P. S. une messe présidée par M. l'archiprêtre Dubouff fut dite en l'église Saint-Etienne par M. l'abbé Chetail.

Noté aux premiers rangs de la nombreuse assistance : MM. Vieux, sous-préfet ; Dourdein, maire ; Bonneville, 1<sup>er</sup> adjoint ; le Commandant Gibet, le représentant du Directeur de l'Arsenal, etc...

Après la cérémonie religieuse, le convoi mortuaire se rendit au cimetière de Roanne où avait lieu l'inhumation. Une minute de silence demandée par le Commandant Gibet fut observée et suivie de la sonnerie « Aux Morts » exécutée par un groupe mixte de l'Harmonie et des Filles.

Un piquet des F. F. I. de Mably rendait les honneurs.

La « Liberté Roannaise » présente à cette famille en deuil ses bien vives condoléances.

A l'issue de la cérémonie les autorités se sont rendues sur la tombe de Roger Cravely.

## Le Maire à l'Hôpital E.P.S.

Ce matin à 11 heures, M. Dourdein, accompagné de MM. Bonneville et Gimbert, adjoints, et Charnat, membre du Comité de Libération du Roannais, s'est rendu au chevet des malades et blessés de notre hôpital E. P. S.

## Goûter des Enfants

Les enfants âgés de moins de neuf ans sont cordialement invités par M. Vieux et le Comité de Libération au goûter qui, en l'honneur de la Libération de Roanne, leur sera offert vendredi à 16 heures, dans les jardins de la Sous-Préfecture. Nombreux seront nos petits gourmands et patriotes qui auront plaisir à recevoir biscuits et chocolat des mains des Bases Membres des Partis de la Résistance.

## Le bock de vin à 5 fr.

A partir du 26 août 1944, le bock de vin (contenance minimum 14 centilitres) ne pourra être vendu à un prix supérieur à 5 francs.

Des sanctions sévères sont prévues contre les contrevenants.

La Commission de Ravitaillement de Roanne, 24 août 1944.

ON DEMANDE DES VENDEURS pour orier ce Journal. S'adresser 12, rue de Sully.

Etude de M. BAL, notaire, St-Symphorien-de-Lay. — Dimanche 24 septembre 1944, 11 h. MAISON de LAY, VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES de : 1<sup>er</sup> terrain : maison habitation nouveaux état et jardin, surface 80 centiares ; 2<sup>e</sup> terrain : vaste terrain (ancien poulailler) avec les bâtiments, 20 ares. Le tout situé au cours de LAY, Mise à prix : 1<sup>er</sup> lot, 30.000 francs ; 2<sup>e</sup> lot, 90.000 francs.

## LA SITUATION MILITAIRE

### En Normandie

Les Alliés avancent vers l'embouchure de la Seine. Dès hier nous annonçons la prise de Deauville, Houlgate, Cabourg. Aujourd'hui Elbeuf est pris. Les forces américaines ont également franchi la Seine à Mantes, Vernon et Fontainebleau et avancent en toute vitesse, d'une part en direction du front allemand qui sont réfugiés au nord de la Seine, en haute Normandie. D'autre part, elles avancent venant de Fontainebleau vers Meaux atteignant la Marne. D'autres unités avancent en direction de la frontière allemande elles ne sont plus qu'à 150 kms de la frontière belge. La ville de Troyes est menacée.

### Sur le front Sud

Nous avons déjà annoncé hier la prise sensationnelle de Grenoble par les blindés américains qui ont suivi la route napoléon. Au cours de leurs opérations les Américains ont libéré Lyon, Béziers, Gap, Astres. Les forces alliées au sud se rapprochent rapidement des armées du Nord venues de Normandie et de Bretagne. Toulon est pratiquement libéré. Les îlots de résistance allemande sont battus par le feu des canons de navires ancrés au large. Marseille encerclée par les troupes venues du Nord et du Sud a été prise grâce à la collaboration des F. F. I. et des troupes alliées. Rapportons que les troupes alliées dans le sud emportent un important détachement de troupes françaises commandées par le Général Delattre de Tessigny.

Les blindés américains remontent la vallée du Rhône et sont à cinquante kilomètres de la frontière espagnole. La situation de l'armée allemande dans la région lyonnaise va devenir désespérée.

### Dans le Sud-Ouest

Les forces françaises de l'intérieur tiennent toute la frontière espagnole et ont occupé Perpignan. La nouvelle de débarquement à St-Jean-

de-Luz n'est pas confirmé et n'est pas non plus démentie par la radio des nations unies. Il est certain que les forces armées sont venues renforcer les troupes américaines arrivées au voisinage de Bordeaux.

### Front de l'Est

La Roumanie se libérant soudain du joug allemand a accepté l'armistice que lui a offert la Russie et les Alliés. L'état de guerre contre la Russie, la Grande-Bretagne, l'Amérique a cessé. Bien mieux, le roi Michel a déclaré que la Roumanie se joignait aux Alliés pour chasser les Allemands de Transylvanie. Un nouveau gouvernement a été formé, mais les boches ont installé un gouvernement fantoche.

Cet événement sensationnel de grande portée diplomatique va priver les Allemands des champs pétrolifères de Roumanie.

En Pologne terribles combats pour Cracovie. Dans le Nord une nouvelle attaque des armées soviétiques encercle les troupes allemandes de Lettonie.

### A Paris

Voici le communiqué spécial du Général Koenig :

Le samedi 19 août au matin, le Conseil National de la Résistance et le Comité parisien de la Libération, en accord avec le délégué national, membre représentant du gouvernement provisoire de la République, ont décrété le soulèvement général à Paris et dans la région parisienne.

Les F. F. I., forts de 50.000 hommes et appuyés par plusieurs centaines de milliers de patriotes non armés, ont aussitôt passé à l'action. La police parisienne, qui s'était précédemment mise en grève, s'est emparée de la préfecture de police et a fait de la ville de la Cité un bastion contre lequel se sont brisées les attaques allemandes.

Hier, 22 août, après quatre jours de lutte, l'ennemi était partiellement battu. Les patriotes occupent tous les édifices publics ; les représentants de Vichy étaient arrêtés ou en fuite. Ainsi, le peuple de Paris aura pris une part déterminante à la libération de la capitale.

# LES APPELS

## Confédération française des Travailleurs Chrétiens

Notre région industrielle est libérée de l'occupation allemande. Un soupir de soulagement s'échappe de toutes les poitrines vraiment françaises. Les travailleurs avec tout leur cœur participent à cette grande allégresse.

Le syndicalisme chrétien qui, depuis ces dernières années, a dû subir de durs assauts a le droit de se réjouir tout particulièrement de ces heureux événements.

Malgré les objurgations des uns, les menaces des autres, malgré l'application déjà commencée de la Charte, ses militants ont su maintenir intacts leurs organismes syndicaux chrétiens. Celles-ci, pures de toutes compromissions, ayant fait front à toutes les pressions, soit en se maintenant sur place au prix de sacrifices, soit, comme notre camarade Poimboeuf, secrétaire de la fédération des syndicats d'employés et d'autres contraints de quitter le pays.

Leur résistance a contribué puissamment à empêcher l'application des mesures totalitaires de la Charte.

L'union locale de Roanne de la C. F. T. C. fait un appel à tous ses adhérents et aux travailleurs de notre région.

Afin qu'ils suivent étroitement toutes les consignes données par leurs pouvoirs publics actuellement responsables.

Dans le but de ne pas compliquer leur tâche déjà si lourde que les travailleurs assurent dans l'ordre, le calme et la discipline nécessaires la reprise de la production, en vue de hâter la libération totale.

Qu'ils aient présent à l'esprit leur éminente dignité de travailleurs trop souvent méconnus et qu'ils se préparent aux lourdes responsabilités que la classe ouvrière doit désormais assurer.

Enfin, que conscients de la solidarité qui doit les unir, ils ne restent plus isolés et maintenant qu'ils ont reconquis l'une de leurs essentielles libertés « la liberté syndicale », qu'ils rejoignent de suite les syndicats de leurs tendances respectives.

Etant bien entendu que pour les tâches qui s'imposent pour l'amélioration réelle du sort des travailleurs, celles-ci coordonneront leurs efforts suivant les principes du Comité commun de représentation.

Dans un prochain communiqué, nous exposerons le programme d'action immédiate de la C.F.T.C. pour assurer aux travailleurs et à leurs familles les conditions normales d'existence si longtemps attendues.

Permanence : 28, rue des Tanneries.

## AUX COMMUNISTES et sympathisants

Notre parti, qui s'honore d'avoir donné tant de siens pour la cause sacrée de la Patrie — si bien qu'on l'a surnommé le « Parti des Fusillés » — doit toujours être à la pointe du combat dans la lutte pour la libération.

Il vous incombe donc d'être toujours parmi les meilleurs. Que ce soit dans les syndicats, pour les Milices patriotiques, dans les F. T. P. (F. F. I.) ou toute autre organisation, à la ville, aux champs, vous devez avoir le constant souci d'être les fidèles exécutants des mots d'ordre donnés par les organisations de la Résistance contrôlées par le C. N. R. Les décisions du C. O. I. doivent être strictement respectées, et vous devez agir autour de vous pour qu'on observe cette discipline qui nous permettra d'aller plus de l'avant dans la voie que nous nous sommes tracée.

Le boche et ses chiens de la milice à Darnand sont chassés de notre région ; mais, dans d'autres départements, les F. F. I. se bat-

## L'Union Départementale des Syndicats à tous les travailleurs

Camarades,

La libération de notre cité et de sa région est faite. Il faut maintenant assurer notre victoire définitivement. Le Comité départemental de la libération remplace au pouvoir les organismes créés par Vichy ; lui seul représente le pouvoir légal dans le moment présent.

Il importe que notre victoire contribue à assurer la libération totale de la France. Nous devons tendre tous nos efforts pour une victoire rapide. Votre union départementale qui a ses représentants dans le jeune pouvoir établi a pris les décisions suivantes qui correspondent aux intérêts des travailleurs dans le moment présent.

1. Reprise immédiate du travail : les usines doivent faire le maximum pour fournir le matériel nécessaire aux patriotes.

2. Renforcement et constitution partout des Milices Patriotiques. Les armer par l'appropriation des dépôts d'armes qui peuvent exister, en commençant par armer les groupes déjà constitués qui encadreront les jeunes recrues.

3. Constituer les conseils des Milices Patriotiques, les mettre en liaison avec le conseil départemental.

4. Organiser la défense des usines, centraux télégraphiques, gares, etc... Tant que la France n'est pas complètement libérée un retour offensif de l'ennemi étant toujours possible. Veiller au sabotage qui pourrait être tenté par des éléments ennemis.

5. Reconstitution des syndicats, comme ils existaient avant la guerre. En remplaçant partout les traitres qui pourraient être encore aux directions. En remplaçant aux places de directions les militants chassés en 1939 ou internés.

6. Etablir les listes des éléments traitres à la patrie ou collaborationnistes. Les faire arrêter par le pouvoir nouveau.

7. Etablir vos cahiers de revendications, étant entendu que rien ne doit être proposé qui viserait à affaiblir ou gêner le C. D. L. N. dans son action pour la libération de la France.

8. Partout où des patrons antisociaux auront fermé leurs usines, les faire rouvrir en intervenant auprès du C. D. L. N. et en constituant un Comité de gestion qui remettra la production en marche.

9. Réintégration dans leur emploi des ouvriers chassés pour leur activité syndicale ou patriotique.

Tout pour la guerre. Tout pour la libération totale de la patrie. Il faut des armes, du matériel pour nos combattants, nous devons porter au maximum le rendement des usines. Il faut produire à un rythme inconnu à ce jour pour faire une France libre, indépendante et prospère.

Le Bureau de l'Union Départementale des Syndicats

Pour les adhésions, une permanence sera assurée à la Bourse du Travail par les syndicats : Cheminots, Textile, Bâtiment, Cuir et Peaux, Gaz, Arsenal, Métaux.

Il faut les aider en se conformant aux directives qui seront données.

Le ravitaillement est un problème difficile, mais pas sans solution si vous nous apportez votre appui, si vous agissez dans votre entourage, afin que la meilleure bonne volonté soit apportée pour aider les nouveaux Pouvoirs Publics.

Initiative, dévouement, discipline, telle doit être votre ligne de conduite. Nous espérons que vous n'y faillez pas.

Parti Communiste Section de Roanne

## LE COTEAU

### Comité Communal de Libération

Président : Marcel FOURNIER.  
Vice-Président : Elie MEUNIER.  
Secrétaire : Louis NIGRON.  
Secrétaire adjoint : Paul GUILLEMERMIN.  
Trésorier : Henri FROMENT.

Membres : FELIDE Prosper, DURANTET Félix, SIVADE Francisque, CHARRET Joseph, FAURE Marius, CHATELAIN Georges.

Il a été décidé à l'unanimité que le maire de 1940, M. BECOT, reprendrait ses fonctions.

Au cours d'une manifestation spontanée dans le Parc de la Mairie, le passage des pouvoirs s'est fait de la façon la plus cordiale entre M. Passager et M. Becot. Puis une minute de silence a été observée à la mémoire d'un combattant du Coteau, le jeune Cortelle tombé au cours de l'engagement de Neaux.

### Comité Cantonal : Le Coteau - Perreux

Mouvement Libération Nationale : M. PERROT (Le Coteau).

Parti Socialiste : Henri CHARRIER (Le Coteau).

Equipe Chrétienne : Paul GUILLEMERMIN (Le Coteau).

Confédération Nationale du Travail : Marius FAURE (Le Coteau).

Parti Radical : Simon CHASSAGNE (Perreux).

Prisonniers de Guerre : Louis NIGRON (Le Coteau).

Parti Communiste : Francisque REMY.

#### Etat civil

Naissance : Danielle Plasse.

#### Pneumatiques

Les personnes désirant se faire inscrire pour un pneu ou une chambre à air sont priées de se rendre en mairie lundi 28 août de 14 à 15 h., munies du certificat de travail, attestation de l'employeur et carte d'alimentation.

#### Pertes et trouvailles

Pertes : 50 francs, Mme Leblond, 85, avenue Maréchal-Pétain ; portefeuille, Mme Bernard, rue de Pin-court, deux clés, Mme Ménard, hospice du Coteau.

Trouvailles : un parapluie, Mme Lamy, 8, rue des Ecoles ; paire chaussettes blanches, réclamer mairie ; sandale blanche enfant, Mme Garnier, à la Providence.

## PALACE - LE COTEAU

Samedi et Dimanche

Un film sensationnel

avec F. GRAVEY et Y. MIRANDA

Le Mensonge de Nina Petzovna

## Aux Agriculteurs

Dans les circonstances actuelles, il est impossible d'assouplir le système de réquisition. Nous demandons à tous les producteurs de faire preuve de bonne volonté. Le devoir national commande de réaliser intégralement les impositions.

La région étant libérée, il est bien évident que tous les produits collectés seront distribués à la population.

Nous assurons les producteurs que la Commission de Ravitaillement fera tout ce qui est en son pouvoir pour supprimer les erreurs commises et éviter les gros écarts qui existent entre les prix à la production et les prix au détail.

En cas de défaillance ou d'inertie des sanctions sévères sont prévues et seront exécutées.

## Avis Important de la Défense Passive

DANGER AERIEN

L'alerte-menace, qui normalement doit être annoncée avant l'arrivée des avions, ne peut provisoirement être reçue à Roanne, en raison des événements actuels et du manque de communications téléphoniques.

Seul, le guet local fonctionne, mais avec de faibles moyens. En cas d'arrivée d'avions ennemis, l'alerte serait donnée vraisemblablement trop tard.

En conséquence, il y a lieu d'éviter les attroupements inutiles et de réfléchir aux dispositions qui devraient être prises et qui peuvent se résumer ainsi :

D'abord se mettre à l'abri des vues, si cela est nécessaire rentrer dans les caves ou gagner les abris.

INTERDICTION ABSOLUE DE QUITTER LA VILLE.

## Etat Civil de Roanne

#### DECES : 17

Du 19 : Paul Baudinat, 2 ans, 28, rue Détournée; Marie Cucherat, 77 ans, s. p., 28, rue de Charlieu; Claudien Labrosse, 64 ans, s. p., 33, rue du Commerce. — Du 20 : Alexandre Jacquet 72 ans, s. p., 33, rue Centrale; Guiseppa Robaldi, Vve Crosio, 74 ans, s. p., 26, quai du Bassin; Louise Wable, Vve Michot, 77 ans, professeur honoraire, 18, petite rue des Cerisiers; Charles Pannetier, 41 ans, Ct Vétérinaire à Roanne; André Paire, capitaine à Roanne; Etienne Billard 35 ans, industriel à Roanne. — Du 22: Raymond Croissant, 30 ans, membre F. F. I., camp des Essarts; Fleury Boiron, 85 ans, industriel, 70, rue du Canal; Benoit Traclet, 78 ans, s. p., 36, rue Brison; Claudius Becouze, 65 ans forgeron, 7, rue Mar.-Pétain; Marcelin Rebeyrotte, 44 ans, soldat hôpital E. P. S. — Du 23 : Vu Van D6, 25 ans manœuvre, 28, rue de Charlieu; Julie Bandelier, Veuve Carré, 68 ans, s. p., 50, rue de la Livault; Gérard Aïex, 28, rue de Charlieu.

## PETITES ANNONCES

### OFFRES D'EMPLOI ON DEMANDE DES VENDEURS pour crier ce Journal. S'adresser 12, rue de Sully.

Dem. bonne à tout faire logée. (O. T. 764). — Hôtel de l'Ancre, place du Coteau. 6.045

Dem. domestique pour culture et vigne. (O. T. 579). — Bonneton, St-André d'Appchon. 6.033

Dem. bonne à tout faire. — M. Dubuis, 4, imp. Pascal. (O. T. Lyon 6.605).

### LOGEMENTS

Cherche appart. à louer 2 ou 3 pièces, centre Roanne ou quartier gare. Récomp. — Bar « Chez Moi », 6, r. Bourgneuf. 6032

Echange logement 3 pièces centre contre 4-5 pièces et jardin, Roanne ou Le Coteau. — Adr. Union Républicaine, 32, rue Brison. 5.972

Loue au 11 novembre 1944, propriété 6 ha env. à Vauban (8.-et-L.). — Adr. Union Républicaine, 32, rue Brison. 5.973

Loue bourg Ambrière, 3 p. vides, réparées à neuf. — M. Sautier, 29, rue P. Dupont. 6.040

### COMMERCE

V. Epicerie-Primeurs-Comestibles-Charcuterie, grande artère, 2.500 à 3.000 frs par jour, cédé cause départ. — VIDAL et GINET, 14, rue Brison, Roanne. 5.991

### QUARANTAINES

Roanne-Villerest. — Lundi 28 à 8 h., en l'église St-Louis, service à la mémoire de

Madame Albert TACHET née Thérèse ROUSSIN de la part de M. Albert TACHET et de sa famille.

Mme Claude CANTAT, M. et Mme BLOIS et leurs enfants, tous les membres des familles, rappellent à votre pieux souvenir

Monsieur Claude CANTAT et vous prient d'assister au service de quarantaine qui sera célébré lundi 28 août à 8 h., église Saint-Etienne.

Quarantaine de Mme VALLENDRE, née Claudia ROCHE, mardi 29 août, à 10 h., église St-Etienne. De la part des familles Valendru et Roche.

### ANNIVERSAIRES

Anniversaire de M. DURAND Lucien, samedi 26 août, à 8 h., église St-Etienne. De la part de Mme Durand Alice et son fils ainsi que toute la famille.

Anniversaire de M. Pierre CHARRON-DIERE, retraité S.N.C.F., samedi 26 août, à 9 h., église Ste-Anne. De la part de ses enfants et sa famille.

Le Coteau. — Anniversaire de Mme J. Baptiste MEUNIER, née Rosine PIEROU, lundi 28 août, 9 h., église St-Marc. De la part des familles Meunier, Danière, Piérou.

Riorges. — Quarantaine de Mme Vve Benjamin GROILLIER, née Anna BAURIER, samedi 2 septembre, 8 h., église de Riorges. De la part de Mlle Lucienne Groillier et sa famille.

PARIGNY. — Anniversaire de Mme Eugène ROCHE, née Marie BOUCHARD, jeudi 31 août, 10 h., église de Parigny. De la part de M. Eugène Roche et toute sa famille.

### REMERCIEMENTS

Vougy-Aiguilly. — M. FAYOLLE, ses enfants, Mme Vve BARNAUD et tous les membres de leur famille, remercient bien sincèrement toutes les personnes qui ont pris part à leur grande douleur lors du décès de

Madame Antonin FAYOLLE née BARNAUD

Cabinet VIDAL et GINET 14, rue Brison à Roanne

### PREMIER AVIS

Suivant acte s. s. p. du 16 août 1944 enregistré à Roanne le 21 dudit mois, vol. 55, n° 88, M. et Mme Vve Pierre Siret, sans profession, et M. René-Henri-Léon Siret, directeur commercial, demeurant l'un et l'autre à Roanne, rue du Commerce, 56, ont vendu à une personne désignée dans l'acte, un fonds de commerce de marchand-forain en tissus, exploité principalement à Roanne, en dernier lieu rue du Commerce, 56.

Oppositions à adresser, s'il y a lieu, et au plus tard, au domicile élu, Cabinet Vidal et Ginet, 14, rue Brison, Roanne, dans les 30 jours au plus tard du second avis des présentes.

Pour 1<sup>er</sup> avis : Vve SIRET, René SIRET.

Imprimerie Bouchier, Roanne.

## Etude de M<sup>e</sup> PASCAL, avoué à Roanne

### VENTE PAR LICITATION aux enchères publiques EN TROIS LOTS

1<sup>o</sup> Une maison de maître à St-Haon-le-Châtel, située sur la place publique, avec dépendances et jardins, superficie 30 ares, mais 12 ares 40 d'après le cadastre.

Mise à prix : trois cent mille francs, ci. . . . . 300.000 frs

2<sup>o</sup> Un enclos planté en vignes et en arbres fruitiers, superficie 40 ares environ. . . . . 5.000 frs

3<sup>o</sup> Une maison située Grande-Rue à St-Haon-le-Châtel, avec bâtiments de vigneron et caves. . . . . 70.000 frs

Mise à prix : soixante-dix mille francs, ci. . . . . 70.000 frs

L'adjudication est fixée au mardi trois octobre mil neuf cent quarante-quatre, à dix heures du matin, au Palais de Justice de Roanne, pardevant le Tribunal.

### FAITS ET PROCEDURE

Cette vente est poursuivie à la requête de M. Louis Roubaud, propriétaire, demeurant à Changy; contre

1<sup>o</sup> M. Pierre Athéor, employé, demeurant à Sainte-Foy-les-Lyon, 2, rue Jean-Baptiste-Simon, pris tant en son nom personnel que comme curateur à l'émancipation du mineur Jean Athéor.

2<sup>o</sup> Mlle Madeleine Athéor, religieuse, moniale de la Rochette à Guire.

3<sup>o</sup> Mme Odile Athéor, épouse Dupont Albert, ingénieur chimiste, demeurant à Lyon, 23, rue Maleherbes.

4<sup>o</sup> M. Georges Athéor, cultivateur au Pontet, commune de Riorges.

5<sup>o</sup> M. Jean Athéor, mineur émancipé, cultivateur au Pontet, commune de Riorges.

En exécution d'un jugement du Tribunal Civil de Roanne, en date du 21 mars 1944

Nota. — Les frais pour parvenir à la vente sont payables en sus du prix. Tout adjudicataire éventuel devra se munir préalablement de l'autorisation de M. le Préfet du département de la Loire, prévue par la loi du 5 novembre 1940, autorisation qui devra être demandée au moins vingt jours à l'avance.

La présente insertion est faite tant pour satisfaire aux dispositions de l'article 960 du code de procédure civile qu'aux dispositions de l'article 4 du décret du 27 novembre 1939

En conséquence, quiconque désirerait se prévaloir des dispositions du décret du 1<sup>er</sup> septembre 1939 devra, dans le délai d'un mois des présentes, en avertir par lettre recommandée M. le Greffier en chef du Tribunal de première instance de Roanne

Pour tous renseignements, s'adresser à M<sup>e</sup> J. PASCAL, avoué à Roanne.

Pour extrait : Signé, PASCAL.

### SOCIETE EN NOM COLLECTIF « TARDY FRERES »

Rue des Acacias - Roanne

D'un acte s. s. p. en date à Roanne du 28 juin 1944, il résulte que le fonds de commerce de ramassage et d'écrimage de soies et crins animaux, que possédait indivisément MM. Maurice et Joseph Tardy, 26, rue des Acacias à Roanne, et dont l'exploitation fut effectuée par la Société en nom collectif « Tardy Frères », est repris à titre individuel par MM. Tardy Maurice et Joseph, chacun pour une partie, avec effet du 1<sup>er</sup> janvier 1944, qui en continueront l'exploitation directe et indivise, chacun pour la part lui revenant, savoir :

M. Tardy Joseph, 71, rue Elisabeth-Reclus à Roanne, pour la zone : Creuse, Corrèze, Loire, Haute-Vienne, Dordogne, Indre-et-Loire, Vienne, Charente (non occupée).

M. Tardy Maurice, 24, rue des Acacias à Roanne, pour : Allier, Puy-de-Dôme, Haute-Loire, Cantal et Cher.

Il n'a été apporté aucune modification aux statuts de la Société qui continue, comme par le passé, la fabrication de saucissons.

Deux expéditions de cet acte ont été déposées au Greffe du Tribunal de Commerce de Roanne, le 2 août 1944.

TARDY Maurice, TARDY Joseph.

Etude de M<sup>e</sup> Robert VEILLEUX Notaire à Roanne

### ADJUDICATION VOLONTAIRE

le Vendredi 29 Septembre 1944 à 11 h. étude de M<sup>e</sup> Veilleux

### UNE PROPRIETE

située à Foutilly-les-Neuhaus à « La Busche », bâtiments d'habitation et d'exploitation, jardins, terre et pré, de 1 ha 42 a environ.

Libre de suite.

Mise à prix : 130.000 frs

Autorisation préfectorale à demander 30 jours avant l'adjudication.

ON ACHETERAIT pianos d'occasion. Faire offre Maison Burdin, 52, rue Maréchal-Pétain Roanne T.N. 37.36 3151

A VENDRE belle jument percheronne 8 ans, avec voiture et harais S'adr. Maison Duvernois, 7, impasse Pelletan à Riorges, les vendredis matin 3173

ON DEMANDE une bonne à tout faire. S'adr. M. Dubuis, 4, impasse Pascal, Roanne O T Lyon 6805

### CONSERVES FAMILIALES

Clayettes étiquées pour conserves (cuits et p. de terre, Gardes-manger, modernes Bacs à ébouillanter et salaisons)

Ateliers de M. SAUDRY - Roanne

### ACNE - VERREUX

Un traitement simple et efficace. Contre les taches boueuses d'acné qui déshonorent jeunes gens et jeunes filles, le traitement magicien au Magnésium de Dr. G. de Magagnac se révèle très efficace. Le même traitement fait généralement et bien disparaître les verrues qu'elles soient plus ou moins tendues à revenir. Demander des Dragées de Magagnac à votre pharmacien. Visa 107 P 3345